

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 13 Décembre 2018

8853

■ Budget Territoire - Revalorisation et affectation de la revalorisation de l'opération « interventions urgentes CT1 2018-2019 » dans le cadre du budget primitif 2019 pour le Conseil de Territoire Marseille Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif 2019, il est proposé de revaloriser le montant de l'opération budgétaire « interventions urgentes CT1 2018-2019 » et d'affecter cette revalorisation, conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appels d'offres.

Sous politique	Code opération	Comm une	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F180	2018101900	CT	INTERVENTIONS URGENTES CT1 2018-2019	450 000	+ 200 000	650 000
TOTAL F180				450 000	200 000	650 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 033-3341/17/CM du 14 décembre 2017 portant sur l'approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement destinée aux travaux d'interventions urgentes sur les réseaux pluviaux du territoire Marseille Provence ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement destinée aux travaux d'interventions urgentes sur les réseaux pluviaux du territoire Marseille Provence

Délibère

Article 1 :

Est approuvé la revalorisation et l'affectation de la revalorisation de l'opération budgétaire suivante :

Sous politique	Code opération	Comm une	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F180	2018101900	CT	INTERVENTIONS URGENTES CT1 2018-2019	450 000	+ 200 000	650 000
TOTAL F180				450 000	200 000	650 000

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Conseil de Territoire Marseille Provence 2019 CT1 – Fonction 734 - Chapitre 4581 - Sous Politique F180.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Budget Territoire - Revalorisation et affectation de la revalorisation de l'opération « interventions urgentes CT1 2018-2019 » dans le cadre du budget primitif 2019 pour le Conseil de Territoire Marseille Provence

Dans le cadre du budget primitif 2019, il est proposé revaloriser le montant de l'opération budgétaire « interventions urgentes CT1 2018-2019 » et d'affecter cette revalorisation, conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Sous politique	Code opération	Comm une	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F180	2018101900	CT	INTERVENTIONS URGENTES CT1 2018-2019	450 000	+ 200 000	650 000
TOTAL F180				450 000	200 000	650 000